



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Travaux d'installation de panneaux photovoltaïques
au sol multisites**

Date et heure limites de réception des offres :

mardi 30 septembre 2025 à 16:00

Rennes Métropole
Direction Assainissement
Mel: pisu-da@rennesmetropole.fr
CS93111
35031 Rennes cedex
Tél : 02 23 62 24 10

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Travaux d'installation de panneaux photovoltaïques au sol multisites
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	150 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée prévisionnelle	18 mois
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Variantes	5
3 - Les intervenants.....	5
3.1 - Conduite d'opération	5
3.2 - Maîtrise d'œuvre	5
3.3 - Contrôle technique	5
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	5
4 - Conditions relatives au contrat	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	5
5 - Contenu du dossier de consultation	5
6 - Présentation des candidatures et des offres	6
6.1 - Documents à produire	6
6.2 - Visites sur site	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
7.1 - Transmission électronique	9
7.2 - Transmission sous support papier.....	10
8 - Examen des candidatures et des offres	10
8.1 - Sélection des candidatures	10
8.2 - Attribution des marchés	10
8.3 - Suite à donner à la consultation	12
9 - Renseignements complémentaires	12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	12
9.2 - Procédures de recours.....	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Travaux d'installation de panneaux photovoltaïques au sol multisites

Lieu(x) d'exécution :
Territoire de Rennes Métropole
35000 Rennes

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45261215-4	Travaux de couverture de panneaux solaires
09331200-0	Modules solaires photovoltaïques
09331000-8	Panneaux solaires

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

La personne responsable du marché ne souhaite imposer aucune forme de groupement (groupement solidaire ou conjoint) à l'attributaire du marché, étant précisé que le maître d'ouvrage exigera que le mandataire soit solidaire dans le cas d'un groupement conjoint.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.3 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Un plan général de coordination est prévu et présent en annexe à ce marché.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le bordereau des prix
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique <https://marches.megalis.bretagne.bzh> ; rubrique "services aux entreprises". Cliquez sur "accès à la salle régionale des marchés publics" puis "recherche avancée", à gauche, "consultations en cours" et indiquez la référence de l'opération.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications non substantielles au dossier de consultation au plus tard 72 heures avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront, alors, répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Ce délai est ramené à 48 heures en situation de report des dates et/ou heures limite de consultation.

Très exceptionnellement, il pourra être procédé à un report des dates et/ou heures limite de consultation en deçà de ce délai de 48 heures dans des configurations de dysfonctionnement du profil acheteur notamment, rendant impossible la remise électronique de leur offre par les candidats.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Le document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, daté et signé	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats s'appuieront soit sur les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Tout candidat qui connaîtrait une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire pourra en intégrer les justificatifs à son dossier dès le stade de la candidature. En tout état de cause, ces éléments devront impérativement être produits si la proposition du candidat était retenue.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau de Prix complété, produit à la fois -au format .pdf et -au format .xls (soit 2 Fichiers)	Non
Le questionnaire Egalité Femme/Homme et lutte contre les discriminations, à annexer au mémoire technique	Non
Le RIB du candidat ou du groupement	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non

Le mémoire technique devra développer les points suivants :

- Sur la méthodologie d'intervention précisant :

- Organisation, planning, phasage, modalités et délais d'approvisionnement, ...
- Moyens humains dédiés aux prestations : identité, qualifications, diplômes, formations, expériences, **habilitations électriques, formations AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)**
- Moyens matériels dédiés aux prestations ainsi que tous autres éléments permettant d'apprécier la mise en œuvre de l'installation.

- Sur les qualités techniques des équipements précisant :

- Marques, types et rendements, fiches techniques rédigées en français ;

- Durabilité des équipements installés ;
- Évolution dans le temps de la performance des panneaux photovoltaïques ;
- Exploitation du matériel : entretien, nettoyage, maintenance ;
- Garantie de performances (**garantie de rendement linéaire**), tarification (Main d'œuvre, transport, pièces...), conditions de formation ;
- Le plan de renouvellement conformément au CCTP, conditions de garanties, SAV ;
- Estimation de la production photovoltaïque et de sa valorisation en autoconsommation, avec le détail des calculs en précisant les hypothèses retenues (logiciel de calcul, irradiance, **puissances et performances modules, rendement et performances des modules ...**) ;
- Marques, types, fiches techniques détaillées des onduleurs.

- Sur le Bilan carbone de l'installation et recyclage des équipements / matériels :

- Est attendu une estimation des émissions de GES (Gaz à effet de serre) pour la fabrication, le transport, sa mise en œuvre ainsi que les modalités du recyclage des équipements / matériels.
- **Bilan carbone des modules inférieur à 740 kg eqCO2/kWc (Évaluation Carbone Simplifiée réalisée par l'organisme certificateur accrédité Certisolis).**

Les candidats s'attacheront à apporter un soin particulier à la constitution de leur dossier d'offre dans son volet technique comme dans son volet financier, et à procéder aux vérifications nécessaires avant son dépôt.

Les candidats devront en particulier vérifier le cas échéant :

- les opérations d'addition et de multiplication au sein du Bordereau des Prix
- La cohérence du montant total figurant au Bordereau des Prix avec celui de l'acte d'engagement,

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également expliciter les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination, la qualité des sous-traitants, les moyens et compétences apportés ainsi que l'organisation qui en découlera pour la réalisation de la prestation.

Il appartient au candidat de spécifier dans son offre les éléments insusceptibles de communication à des tiers au titre de la protection du secret industriel ou commercial ou toute autre protection juridique.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Une visite **unique** et **commune** est prévue le **8 septembre 2025** à 8h30.

Celle-ci durera environ jusqu'à 17h30 (avec une pause de midi) et inclura les différents sites concernés par le marché.

Le point de rendez-vous est : Hôtel de Ville de Chartres de Bretagne, Rue de Saint Anthème 35131 Chartres de Bretagne.

Les candidats devront transmettre, par mail, avant le 03/09/2025 12h00, les informations suivantes :

- Raison sociale
- Identité et fonction des personnes assistant à la visite,
- Coordonnées (mail, téléphone)

À l'attention de la Direction de l'Assainissement

Mme Michelle De Oliveira

Tél : 02 23 62 24 10 ou 02 30 21 52 42

Les questions que suggéreraient ces visites seront posées par écrit sur la plateforme Mégalis dont les coordonnées sont indiquées à la rubrique "renseignements complémentaires" du présent document.

La visite du site sera réalisée par Jérémie Nizan (ou un de ses collègues) :

Mail : j.nizan@rennesmetropole.fr

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Toute offre Hors Délais sera considérée comme irrégulière. Cette irrégularité ne sera pas régularisable.

Signature des pièces de l'offre

La signature électronique des documents, au moment de la remise de son offre, n'est pas exigée mais recommandée dans le cadre de cette consultation.

En effet, le candidat retenu qui n'aura pas signé son offre au moment de sa remise se verra contraint de le faire dans des délais courts lorsqu'il y sera invité par l'Acheteur préalablement à la notification du marché. Il devra alors s'équiper du certificat électronique nécessaire à cette signature électronique selon les conditions, notamment de format, exposées infra à la rubrique " Transmission électronique".

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.megalis.bretagne.bzh>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Direction Voirie
Secrétariat
CS 93111
71 Rue Dupont des Loges
35031 RENNES

En cas de dysfonctionnement du profil acheteur Mégalis de nature à compromettre la remise de votre offre avant les date et heure limite de remise des offres, vous êtes invité à le signaler au plus vite au moyen de l'adresse mail suivante en précisant bien vos coordonnées :
pisu-dv@rennesmetropole.fr

Cette démarche vous permettra d'être tenu informés au plus tôt des dispositions susceptibles d'être prises.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

Se référer aux indications mentionnées supra " conditions d'envoi et de remise des plis".

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'Acheteur dispose de la faculté de solliciter des précisions auprès de candidats dont le dossier d'offre nécessiterait à ses yeux des éclaircissements. Cette initiative pourra intervenir exclusivement à partir de supports électroniques auprès des candidats concernés.

L'Acheteur se laisse également la possibilité de régulariser des offres irrégulières.

Toute offre inappropriée est éliminée, sans régularisation envisageable.

L'attribution pourra s'effectuer sur la base des offres initiales sans négociation.

Si l'acheteur décide l'engagement d'une négociation, celle-ci pourra se limiter à certains candidats en fonction du profil des offres au regard des attentes de l'Acheteur.

La négociation pourra également se dérouler en phases successives à l'issue desquelles certains candidats seront éliminés, par application des critères de sélection des offres.

L'Acheteur est susceptible de négocier les offres initiales et les éventuelles offres ultérieures potentiellement dans toutes leurs composantes : techniques, développement durable ou/et financières.

Cette négociation pourra être menée à partir de supports électroniques, par téléphone et/ou si nécessaire donner lieu à une, voire plusieurs rencontres de chacun des candidats invités à négocier.

La notation s'effectuera dans un premier temps au vu du seul dossier tel que présenté dans l'offre initiale, le cas échéant complété de demandes de précisions et/ou régularisations.

La notation pourra évoluer à l'issue de cette éventuelle négociation (et au besoin rencontre) avec les candidats. Cette évolution pourra se traduire par un maintien, une diminution ou une augmentation des notes initialement attribuées.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique appréciée sur la qualité et pertinence de la proposition technique sur :	40.0 %
1.1 - la méthodologie d'intervention	15.0 %
1.2 - les moyens humains dédiés au marché et les moyens matériels dédiés au marché pour la mise en place des installations	15.0 %
1.3 - la qualité technique et adéquation du matériel (documents techniques rédigés en français pour les équipements/matériels susceptibles d'être installés, durabilité, évolutions des performances du matériels dans le temps, note de calcul etc...)	10.0 %
2-Coût global de l'installation sur une période de 20 ans Il est précisé que les éléments suivants entreront dans le coût : Coût global = Ci + Cr - Er ✓Ci = coût total d'investissement de l'installation ✓Cr = coût de renouvellement des équipements * ✓Er = économie réalisée : kWh autoconsommé x le prix du kWh non décarbonné (sur la base projection Rennes Métropole 2024 : 100 € /MWh, actualisée d'une augmentation annuelle de 3%)	50.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement : - Bilan carbone de l'installation pour la fabrication, le transport ainsi que sa mise en œuvre - Recyclage des équipements/matériels	10.0 %

* Les coûts de renouvellement seront calculés sur la base des éléments fournis par les candidats dans leur mémoire technique en réponse à l'article 2.11.2 du CCTP.

Toutefois, en cas de données incohérentes, Rennes Métropole pourra se rapprocher du candidat pour recueillir des éclaircissements, se réservant, en tout état de cause, la possibilité de modifier ces coûts sur la base de ses référentiels issus de ses propres retours d'expériences.

L'analyse des offres s'effectuera alors à partir des éléments rectifiés par Rennes Métropole.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Renseignement(s) administratif(s) :

Auprès de : Efflam CARO
Courriel : e.caro@rennesmetropole.fr

Les candidats pourront transmettre toute demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur, dont l'adresse est la suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>, la référence de la consultation étant indiquée en bas de page du présent document.

Ils transmettront en particulier leur questionnaire **d'ordre technique obligatoirement** par l'intermédiaire de ce profil d'acheteur .

Une réponse sera alors adressée 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres, à la condition bien entendu que ces demandes s'effectuent en temps utile, soit au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes

3 contour de la Motte

CS 44416

35044 RENNES

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Cette instance pourra produire des renseignements relatifs à l'introduction de recours.

Elle pourra aussi être saisie à partir de l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional pour le règlement amiable des marchés publics.

22 Mail Pablo Picasso

44042 NANTES

Tél : 0253467983

Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr